

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 869

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 43

À la fin de l'alinéa 28, supprimer les mots :

« et sexiste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement le sexisme est une expression utilisée pour dénaturer les rapports entre les hommes et les femmes.

Il convient donc de la supprimer.